

Titre Pro CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE (CTCR)

Objectifs

L'obtention du Titre Professionnel CTCR permet de valider par équivalence :

- ✓ Le permis D pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
- ✓ La FIMO Voyageurs ; la qualification initiale de conducteur routier (attestée par la CQC)

Et obtention de :

- ✓ L'attestation de formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun et se former à la manipulation du matériel incendie.

La détention de ce titre professionnel permet d'exercer le métier à partir de 21 ans. (au lieu de 24 ans)



Pré Requis

- Être âgé d'au moins 21 ans
- Être apte médicalement conformément à la réglementation relative au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Savoir lire et écrire en français
- Justifier d'un permis de conduire de la catégorie B en cours de validité
- Toute personne désireuse d'exercer les emplois de Conducteur d'autobus ou d'autocar.



Durée

399.00 Heures **55** Jours en Centre de Formation (+ 35 heures de session de validation d'examen soit **434** heures)

Parcours Pédagogique suivant Référentiel :

- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule affecté au transport en commun.
- Accueillir et renseigner la clientèle, dans le cadre d'un transport en commun.
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise, dans le cadre d'un transport en commun.
- Prévenir les risques et appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun.
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

Pour le candidat se présentant à la session d'examen, le parcours de formation comprend :

La formation, l'actualisation et l'examen pour l'obtention d'un des certificats suivants :

- Sauveteur secouriste du travail (SST), Acteur prévention secours dans le secteur du transport routier de voyageurs (APS-TRV) ou Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) ; Conduite sur neige (Chaînage)
- Une formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies ;
- Des enseignements théoriques confortés par une mise en pratique sur l'ensemble des savoir-faire indiqués au référentiel emploi activité compétence ;
- La préparation et les épreuves de la première session d'examen passées en présence de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière et des jurés professionnels

Méthodes et moyens pédagogiques

- Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.
- En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

Qualification Intervenant(e)s

Formateurs agréés et moniteurs BEPECASER / TP
ECSR Groupe Lourd (anciens professionnels du transport)

Modalités d'Accessibilité

Inscription sur Devis Validé

Tarifs : Nous consulter

Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage

Suite parcours possible :

- Spécialisation conducteur/trice de tourisme ou grand tourisme
- Formation Eco-Conduite
- Gestes et posture
- Formation Conducteur-Elève
- Formation Accueil de Public en situation d'handicap

Méthodes et modalités d'évaluation

1. Épreuves anticipés (ETG, hors circulation, circulation) avec un inspecteur du Permis de conduire et de la Sécurité routière
2. Evaluations continues effectuées au cours de la formation (ECF)
3. Réalisation d'un dossier professionnel (DP)
4. Epreuve de synthèse : Les compétences des candidats sont évaluées par un jury habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi au vu :
D'une mise en situation professionnelle, complétée par un entretien technique Prise en charge du véhicule et conduite - Réalisation d'une opération de transport
 - Réalisation d'une manœuvre professionnelle
 - Questionnaire professionnel relatif à la connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les comportements du conducteur.D'un dossier professionnel (DP) faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
Des résultats des évaluations passées en cours de formation
5. Entretien final avec le jury.
Un Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

Effectif :

De 4 à 16 personnes



Contactez-nous !

Alexandre Lourenço
Conseiller en Formation

Tél. : 06.68.76.95.35

05.59.83.00.39

Mail : a.lourenco@city-pro.info